



Direction Générale
Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire Chézine

Décision n°2025-1023

Objet : Constitution d'une servitude de tréfonds pour l'installation d'un ouvrage ENEDIS sur la parcelle cadastrée EA 1 à Saint-Herblain, propriété de Nantes Métropole

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la demande d'ENEDIS en vue de constituer une servitude de tréfonds sur la parcelle EA 1 située à Saint-Herblain, La Coutellière, pour établir à demeure, un câble de réseau électrique de distribution publique, dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 36 mètres ainsi que ses accessoires, suivant demande adressée par le Cabinet Atlantic Ingénierie, à Saint Herblain (44800), 3 chemin des Pavillons, mandaté par ENEDIS – Tour Enedis 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex,

Décide

Article 1. Constitution d'une servitude de tréfonds pour établir à demeure, un câble de réseau électrique de distribution publique dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 36 mètres ainsi que ses accessoires, sur la parcelle cadastrée EA 1, située à Saint-Herblain, La Coutellière, propriété de Nantes Métropole.

Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage et sera consentie sans versement d'aucune indemnité.

Article 2. De mentionner que la convention de servitude afférente sera authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, dont les frais seront supportés par ENEDIS.

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **22 OCT. 2025**

Pour la Présidente
Le Membre du bureau délégué

mis en ligne le :

23 OCT. 2025

Laure BESLIER

